



Unis pour l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

3-4 décembre 2026, Genève

DESCRIPTIF DE LA COMMISSION ET DE SES SÉANCES THÉMATIQUES

Comprendre le monde d'aujourd'hui – façonner le Mouvement de demain

CONTEXTE

Nous vivons une époque de changements profonds marquée par une reconfiguration permanente des relations internationales et une remise en question croissante des normes et des institutions qui sous-tendent la coopération internationale. Le nombre de conflits armés dans le monde – aujourd'hui environ 130 – ne cesse d'augmenter chaque année, et leurs conséquences dépassent largement les frontières nationales. En conséquence, les souffrances humaines ne font que s'intensifier à l'échelle mondiale. Parallèlement, le financement humanitaire diminue drastiquement. L'environnement humanitaire est également marqué par un nombre croissant de catastrophes liées au climat et d'urgences de santé publique. La polarisation et la fragmentation politiques et sociétales sont très fortes, et la diffusion d'un langage déshumanisant et d'informations préjudiciables gagne du terrain.

Cet environnement expose les populations affectées à des risques accrus et met en danger les acteurs humanitaires impartiaux et neutres, y compris les employés et les volontaires des Sociétés nationales. Il est également propice aux violations du droit international humanitaire (DIH), notamment aux attaques contre les personnels humanitaires.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET RÉSULTATS ATTENDUS

Comment le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) peut-il relever ces défis, mener à bien une action humanitaire efficace et s'exprimer d'une voix forte et unie au nom de l'humanité ? Comment faire en sorte que le Mouvement soit prêt à surmonter les défis à venir et à s'emparer des possibilités qui se présenteront ?

La commission explorera, examinera et approuvera une proposition de valeur puissante et tournée vers l'avenir pour le Mouvement, axée sur la complémentarité, l'efficacité et l'impact de notre action humanitaire fondée sur des principes. Ce moment charnière nous offrira l'occasion d'exercer une influence, de nous adapter aux défis mondiaux en constante évolution et de nous assurer que le Mouvement reste résilient et guidé par des objectifs concrets pendant les décennies à venir.

Il s'agira notamment :

- de placer les populations affectées au centre, en déployant une action humanitaire collective et fondée sur des principes, toujours guidée par le Principe fondamental d'humanité ;
- de rester unis, en veillant à la complémentarité de nos mandats et à la coordination de nos actions, en plaçant les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales) au cœur de nos efforts, en tirant pleinement parti des capacités, du niveau local au niveau mondial, et en renforçant notre interopérabilité et notre efficacité collective ;

- d'investir durablement dans la préparation aux conflits, aux catastrophes et aux situations d'urgence et de crise, afin d'être en mesure d'y faire face dans un environnement de plus en plus instable ;
- de défendre et de promouvoir le DIH en tant que bien commun de l'humanité ;
- de saisir l'occasion de renforcer le cadre juridique international en matière de gestion des risques de catastrophe par le biais d'un traité sur la protection des personnes en cas de catastrophe ;
- de garantir la sûreté et la sécurité de notre personnel et de nos volontaires en tenant compte de l'évolution des menaces physiques, psychologiques et technologiques, ainsi que des cybermenaces, auxquelles est confronté le personnel humanitaire.

STRUCTURE

La commission se réunira dans le cadre d'une séance plénière d'ouverture et d'une séance plénière de clôture, ainsi que de six séances thématiques sur les thèmes suivants :

- L'humanité au premier plan : produire un impact collectif
- Traité sur la protection des personnes en cas de catastrophe : une occasion unique pour le Mouvement
- Difficultés et leviers pour la protection du personnel humanitaire dans les contextes de conflit
- Faire avancer la préparation collective dans l'ensemble du Mouvement
- Renforcer notre action collective : feuille de route du Mouvement pour le droit international humanitaire
- L'agilité et l'interopérabilité dans un Mouvement uni et prêt pour l'avenir

La séance plénière d'ouverture présentera le thème général de la commission ainsi que les séances thématiques. La séance plénière de clôture reprendra les idées clés, les priorités émergentes et les éventuels domaines appelant un suivi.

CONTENU DES SÉANCES THÉMATIQUES

Séance 1 – L'humanité au premier plan : produire un impact collectif

Date : Jeudi 3 décembre

Heure : 14 h 00-15 h 30

Lieu : Salle B-C (CICG, rez-de-chaussée)

Personnes de contact représentant les organisateurs : Valpuri Saarelna et Lorenzo Violante (Fédération internationale) ; Baptiste Rolle (CICR).

Objectif

Cette séance thématique sera l'occasion de réfléchir à la manière dont le Mouvement peut placer l'humanité au premier plan et renforcer son impact collectif à une époque où les crises s'aggravent et où les ressources sont limitées. En rassemblant les points de vue de toutes les composantes du Mouvement, elle mettra l'accent sur notre engagement commun en faveur du principe d'humanité en tant que fondement de notre mission collective.

Les participants se demanderont comment renforcer notre redevabilité collective et notre complémentarité pour mener à bien cette mission conformément à nos mandats respectifs et aux Statuts du Mouvement. La séance offrira un espace propice à des échanges constructifs au sujet de la mise en œuvre de l'Accord de Séville 2.0, afin de garantir une action fondée sur des principes, coordonnée, centrée sur les personnes et qui ne laisse personne pour compte.

Les objectifs spécifiques de la séance sont les suivants :

- réaffirmer notre engagement envers le Principe fondamental d'humanité ;
- rechercher des moyens de renforcer la complémentarité de nos mandats respectifs ainsi que notre redevabilité collective pour mener à bien notre mission humanitaire conformément aux Statuts du Mouvement ;
- offrir un espace propice à des échanges transparents et constructifs au sujet de la mise en œuvre fidèle des Statuts du Mouvement et de l'Accord de Séville 2.0, afin d'optimiser l'impact collectif du Mouvement, en s'appuyant sur des exemples d'expériences fructueuses et les progrès réalisés depuis le dernier Conseil des Délégués.

Questions clés

Partie I – L'humanité au premier plan : l'humanité, notre boussole morale

- Comment le Mouvement peut-il réaffirmer le principe d'humanité comme sa principale boussole morale ? Que signifie placer l'humanité au premier plan, en tant que principe clé pour guider des décisions des dirigeants dans les contextes complexes ou sensibles au plan politique ?
- Comment les dirigeants du Mouvement peuvent-ils faire en sorte que les besoins humanitaires et le principe d'humanité restent au cœur de la prise de décision alors que la désinformation est en hausse et que les ressources, l'accès humanitaire et les capacités opérationnelles sont de plus en plus limités ?

Partie II – Produire un impact collectif

- Comment le Mouvement peut-il intensifier ses interventions humanitaires collectives et son influence en élaborant une vision commune plus solide et en mesurant et démontrant son impact et sa valeur ajoutée unique en faveur des personnes affectées et des parties prenantes externes ?
- Comment optimiser l'impact collectif face à des crises de plus en plus complexes, en assurant la pleine mise en œuvre de l'Accord de Séville 2.0, le plein exercice du rôle de facilitateur de la Société nationale hôte et l'utilisation optimale des capacités et des outils à l'échelle du Mouvement afin de garantir une action cohérente et efficace ?
- Comment le Mouvement peut-il favoriser une culture de responsabilité collective, de complémentarité renforcée et de confiance mutuelle qui privilégie les résultats humanitaires communs par rapport aux intérêts institutionnels et renforce l'unité d'objectif et d'action ?

Ressources complémentaires

- Conseil des Délégués de 2022, [Accord sur la coordination au sein du Mouvement pour un impact collectif renforcé \(Accord de Séville 2.0\)](#)
- Conseil des Délégués de 2019, [Résolution – Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement \(RCCM 2.0\)](#)

- Conseil des Délégués de 2024, [Rapport intérimaire – Mise en œuvre de l'Accord sur la coordination au sein du Mouvement pour un impact collectif renforcé \(Accord de Séville 2.0\)](#)
- Conseil des Délégués de 2024, [Rapport final – Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement \(RCCM\)](#)
- Conseil des Délégués de 2024, [Le rôle de co-facilitateur du CICR et de la Fédération internationale](#) (annexe au rapport sur la mise en œuvre de l'Accord de Séville 2.0)
- Conseil des Délégués de 2026, Mise en œuvre de l'Accord sur la coordination au sein du Mouvement pour un impact collectif renforcé (Accord de Séville 2.0) (à paraître)
- Rapport du CICR, [L'action en faveur des personnes piégées dans les conflits armés : réflexions sur un paysage humanitaire en mutation – « Nous pouvons nous adapter à tout, sauf à la guerre. »](#) (en anglais)

Séance 2 – Traité sur la protection des personnes en cas de catastrophe : une occasion unique pour le Mouvement

Date : Jeudi 3 décembre

Heure : 14 h 00-15 h 30

Lieu : Salle E-F (CICG, 3^e étage)

Personnes de contact représentant les organisateurs : Isabelle Granger (Fédération internationale) ; Tristan Ferraro (CICR).

Objectif

Cette séance thématique abordera les possibilités qu'offre le Traité sur la protection des personnes en cas de catastrophe pour renforcer le rôle du Mouvement en matière de protection des populations avant, pendant et après les catastrophes. En rassemblant des points de vue de tous les horizons du Mouvement, elle sera l'occasion de réaffirmer les engagements pris par ce dernier en matière de réduction des risques de catastrophe, de protection des personnes, d'actions de secours internationales, d'action humanitaire fondée sur des principes et de préservation de la cohérence et de l'intégrité du DIH dans les zones où conflits armés et catastrophes coexistent. La séance étudiera la pertinence d'un tel traité, se penchera sur les possibilités qu'il offre aux Sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire et sur la façon dont ces dernières peuvent en tirer parti dans la pratique. Enfin, le rôle que pourrait jouer la Fédération internationale pour faire progresser la mise en œuvre du traité sera examiné.

Les objectifs spécifiques de la séance sont les suivants :

- souligner l'importance du traité pour les Sociétés nationales et les possibilités qu'il offre pour dialoguer avec les pouvoirs publics tout au long du futur processus de négociation ;
- réaffirmer les engagements pris par le Mouvement en matière de protection des personnes, de gestion et de réduction des risques de catastrophe, d'accès humanitaire et de facilitation des opérations internationales de secours en cas de catastrophe ;
- donner aux Sociétés nationales les moyens de dialoguer avec le gouvernement de leur pays et d'exercer une influence auprès de celui-ci avant et tout au long des négociations sur le traité, en s'appuyant sur leur rôle d'auxiliaire et leur expertise dans le domaine humanitaire ;
- préciser les interactions entre le traité et le DIH dans les situations d'urgence complexes ;

- examiner et définir plus avant le rôle que la Fédération internationale et les Sociétés nationales seraient susceptibles de jouer pour appuyer la mise en œuvre du traité.

Questions clés

- Comment les Sociétés nationales peuvent-elles soutenir les futures négociations sur le traité et contribuer à sa mise en œuvre efficace ?
- Quelle valeur ajoutée concrète le traité peut-il apporter aux Sociétés nationales dans les domaines de la gestion des risques de catastrophe, de l'accès et de la protection des personnes ?
- Comment le Mouvement peut-il promouvoir la cohérence entre le traité et les règles existantes de droit international, en particulier le DIH ?
- Quels rôles la Fédération et les Sociétés nationales devraient-elles jouer dans l'intégration et la mise en œuvre du traité ?
- Comment le Mouvement peut-il exploiter le processus du traité pour renforcer son positionnement et son influence au niveau mondial dans la gouvernance des risques de catastrophe ?

Ressources complémentaires

- [Questions fréquemment posées](#) (en anglais)
- [Page web](#) de la Fédération internationale sur le Traité sur la protection des personnes en cas de catastrophe (en anglais)
- [Propositions d'amendements de la Fédération internationale aux projets d'articles du Traité sur la protection des personnes en cas de catastrophe](#) (en anglais)
- [Recommandations du CICR sur le Traité sur la protection des personnes en cas de catastrophe](#) (en anglais)

Séance 3 – Difficultés et leviers pour la protection du personnel humanitaire dans les contextes de conflit

Date : Jeudi 3 décembre

Heure : 16 h 00-17 h 30

Lieu : Salle B-C (CICG, rez-de-chaussée)

Personnes de contact représentant les organisateurs : Ariana Lopes Moray, Catherine Martin et Carlos Morazzani (CICR) ; Naomi Akamatsu, Melissa Mullane et Alberto Monguzzi (Fédération internationale).

Objectif

Les conflits actuels accroissent considérablement les risques auxquels est exposé le personnel humanitaire, notamment en raison des attaques directes dont ils peuvent faire l'objet, des actes d'intimidation, des arrestations et détentions, des informations préjudiciables et de l'utilisation de nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle, les systèmes d'armes autonomes et les drones. Dans ce contexte en pleine évolution, la séance thématique évoquera les leviers disponibles pour améliorer la protection du personnel et des volontaires du Mouvement, notamment le renforcement du Cadre pour un accès plus sûr et des cadres juridiques nationaux, et l'intensification des efforts de sensibilisation et du dialogue avec les autorités concernées.

Définis à partir d'une compréhension commune de la manière dont ces tendances influent sur la fourniture de l'aide humanitaire ainsi que de la manière dont les risques émergents et leurs conséquences affectent le personnel et les volontaires du Mouvement, les objectifs spécifiques de la séance sont les suivants :

- recenser les bonnes pratiques, en examinant les actions que les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale mènent déjà pour prévenir, gérer ou atténuer ces risques ; déterminer quels pratiques, outils ou engagements existants pourraient être davantage exploités, et où se situent les lacunes importantes, notamment au niveau national ;
- dégager les domaines appelant une attention accrue et des initiatives supplémentaires au sein du Mouvement, notamment les priorités en vue d'une action collective plus efficace et cohérente, ainsi que les actions menées par chaque composante du Mouvement pour renforcer la protection du personnel et des volontaires ;
- définir des domaines prioritaires concrets à faire progresser d'ici à la tenue de la Conférence internationale en 2028.

Questions clés

- Au vu des exemples donnés dans l'énoncé des objectifs généraux de la commission, quels sont les principaux risques menaçant la sécurité du personnel et des volontaires du Mouvement dans les conflits armés contemporains ?
- Réflexion sur le fonctionnement interne du Mouvement – Les outils existants, les pratiques en vigueur et les enseignements tirés au sein du Mouvement sont-ils suffisants pour faire face à ces risques ? Quels éléments manquent, ne sont pas suffisamment exploités ou nécessitent une action supplémentaire de la part de chaque composante du Mouvement ?
- Influence externe – Que pouvons-nous faire en tant qu'institutions individuelles et au niveau collectif en tant que Mouvement pour contribuer à renforcer la protection du personnel humanitaire par des acteurs extérieurs ? De quelle manière notre Mouvement a-t-il déjà cherché à exercer une influence, et quels enseignements en avons-nous tirés ?

Ressources complémentaires

- IFRC, [Rapport sur les catastrophes dans le monde – Vérité, confiance et action humanitaire à l'ère des informations préjudiciables](#)
- CICR, [Le Cadre pour un accès plus sûr – Les principes en action](#) (en anglais)
- CICR-IFRC, [Messages clés](#) (en anglais)
- CICR-IFRC, [Lignes directrices en matière de diplomatie humanitaire pour la mobilisation du Mouvement](#) (en anglais)
- IFRC, Lignes directrices *Stay Safe*
- Bases de données sur le DIH : [Règle 31. Le personnel de secours humanitaire doit être respecté et protégé](#)
- CICR, [La protection du personnel humanitaire dans le contexte des cyberopérations](#) (en anglais)
- IFRC, [The legal framework for volunteering in emergencies](#)
- [Résolution 2730 du Conseil de sécurité de l'ONU sur la protection du personnel de l'ONU et du personnel humanitaire](#)
- [Déclaration pour la protection du personnel humanitaire](#) (en anglais)

Séance 4 – Faire avancer la préparation collective dans l'ensemble du Mouvement

Date : Jeudi 3 décembre

Heure : 16 h 00-17 h 30

Lieu : Salle E-F (CICG, 3^e étage)

Personnes de contact représentant les organisateurs : Sophie Sutrich (CICR) ; Sumiko May et Stéphane Michaud (Fédération internationale).

Objectif

Cette séance thématique se penchera sur la façon dont le Mouvement peut renforcer sa préparation collective et se tenir prêt pour faire face aux crises, notamment aux conflits armés, aux catastrophes climatiques et géoenvironnementales, aux épidémies et aux pandémies, ainsi qu'aux mouvements de population. Elle mettra en lumière la complémentarité des mandats, ainsi que le rôle central que jouent les Sociétés nationales. La séance permettra d'explorer comment une préparation harmonisée et qui tient compte de tous les types d'aléas peut renforcer l'état de préparation opérationnelle et garantit que le Mouvement conserve sa pertinence, sa crédibilité et son efficacité dans un environnement mondial de risques de plus en plus complexe et qui évolue rapidement. Elle aura également pour objectif de faire ressortir des actions concrètes à mettre en œuvre.

Les objectifs spécifiques de la séance sont les suivants :

- réaffirmer l'engagement du Mouvement à renforcer la préparation collective et la capacité de faire face à tous les aléas, notamment les conflits armés, pour garantir une action humanitaire rapide, fondée sur des principes et efficace ;
- mettre en avant le rôle central que jouent les Sociétés nationales grâce à leur rôle d'auxiliaire et l'importance de leur présence au niveau local et de leurs réseaux de volontaires pour assurer une préparation efficace et durable ;
- examiner comment les mandats et rôles complémentaires de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et des Sociétés nationales peuvent être mieux harmonisés pour renforcer la préparation, la capacité de faire face et les interventions.

Questions clés

- Quelles sont les actions à mener en priorité pour harmoniser la préparation et la capacité de faire face, notamment la planification d'urgence, parmi les Sociétés nationales hôtes, la Fédération internationale et le CICR ?
- Comment les activités de préparation peuvent-elles mieux intégrer les menaces émergentes mises en évidence dans l'ordre du jour du Conseil des Délégués, telles que les informations préjudiciables, les risques numériques et les vulnérabilités urbaines ?
- Quels investissements faut-il réaliser pour renforcer la capacité de faire face et la capacité de mobilisation des Sociétés nationales en tant que pilier des interventions locales ?
- Comment le Mouvement peut-il garantir que la préparation se traduit par des interventions collectives plus rapides, cohérentes et prévisibles dans les situations de crise ?

Ressources complémentaires

- [Cadre relatif à la préparation des Sociétés nationales](#)
- Site web du Cadre pour un accès plus sûr : [Safer Access – Saving Lives](#)
- [Strengthening local humanitarian action – The role of National Society preparedness in enabling effective, locally led response](#)
- Résolution 4 de la XXXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2024), [Favoriser le leadership, les capacités et la mise en œuvre au niveau local de l'action humanitaire fondée sur des principes et renforcer la résilience](#)

Séance 5 – Renforcer notre action collective : feuille de route du Mouvement pour le droit international humanitaire

Date : Vendredi 4 décembre

Heure : 09 h 00-10 h 30

Lieu : Salle B-C (CICG, rez-de-chaussée)

Personnes de contact représentant les organisateurs : Ximena Londono, Margherita D'ascanio et Julien Chalié (CICR) ; Emanuela Gillard (Fédération internationale).

Objectif

Aujourd'hui, le DIH est mis à l'épreuve. La Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) a réaffirmé, en 2019 et 2024, que le DIH demeure plus pertinent que jamais pour alléger les souffrances humaines dans les conflits armés contemporains. Toutefois, elle a exprimé de vives inquiétudes quant à la contradiction qui existe entre, d'une part, l'engagement universel en faveur du DIH et, d'autre part, le respect insuffisant de ses règles. Alors que le paysage mondial évolue, les défis auxquels est confronté le DIH sont de plus en plus complexes et de plus grande envergure. Il s'agit donc d'un moment charnière pour que les composantes du Mouvement adoptent une approche plus délibérée à l'égard du DIH, en mettant à profit leurs atouts et en œuvrant ensemble, conformément à leurs mandats et rôles respectifs, de manière plus coordonnée, afin d'instaurer une culture universelle du respect du DIH. Une feuille de route pour le DIH contribuera à renforcer l'impact collectif du Mouvement par une approche stratégique de long terme.

La feuille de route rassemblera l'ensemble des composantes du Mouvement afin de renforcer une vision collective visant à orienter nos travaux sur le DIH, conformément à nos mandats et rôles respectifs. L'élaboration de la feuille de route pour le DIH devrait se dérouler sur deux ans. Elle suit les travaux préparatoires du groupe de travail sur la feuille de route du DIH, composé de 20 Sociétés nationales, du CICR et de la Fédération internationale, qui ont lieu tout au long de 2026, et s'appuiera sur les résultats des séances thématiques. Ce calendrier est favorable à un dialogue inclusif, à la synthèse des contributions et à l'établissement d'un cadre commun fondé sur les priorités communes et les rôles et mandats respectifs.

L'objectif général de la séance thématique est de favoriser un dialogue interactif et d'offrir un espace pour, d'une part, mettre en commun les difficultés rencontrées et les enseignements tirés et, d'autre part, recenser des possibilités d'améliorer la collaboration et le dialogue, notamment à travers les réseaux de pairs existants et d'autres initiatives.

Les objectifs spécifiques de la séance sont les suivants :

- encourager un dialogue actif et constructif sur la façon dont les composantes du Mouvement peuvent travailler plus efficacement ensemble pour promouvoir, diffuser et soutenir la mise en œuvre du DIH ;

- mettre en commun les données de référence, les bonnes pratiques, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés, et mettre en évidence les possibilités de renforcer l'action collective et complémentaire ;
- préparer le terrain en vue de la co-conception d'une feuille de route pour le DIH qui sera présentée au Conseil des Délégués de 2028.

Les dirigeants des Sociétés nationales et du CICR informeront les participants de la séance thématique du calendrier de l'élaboration d'une feuille de route du Mouvement pour le DIH. Ils présenteront la vision et les objectifs stratégiques en s'appuyant sur des travaux préparatoires approfondis, notamment des consultations avec les Sociétés nationales du monde entier.

Questions clés

- Comment améliorer les initiatives collectives et le plaidoyer, dans le cadre de nos mandats et rôles respectifs, afin qu'ils renforcent le respect du DIH ?
- Comment renforcer nos efforts collectifs en vue de promouvoir, diffuser et mettre en œuvre le DIH ? Par exemple, quels outils pourraient être élaborés afin d'appuyer les Sociétés nationales dans le cadre des efforts qu'elles déploient au niveau national ?
- Comment renforcer davantage les capacités des différentes composantes du Mouvement, notamment par l'échange de bonnes pratiques aux niveaux mondial et régional ?
- Comment mieux coordonner nos efforts respectifs pour mettre en œuvre le DIH et tirer pleinement parti de nos synergies dans l'ensemble du Mouvement afin de renforcer le respect de la dignité humaine dans les conflits armés ?

Ressources complémentaires

- Résolution 1 de la XXXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2024), [Instaurer une culture universelle de respect du droit international humanitaire](#)
- Résolution 1 de la XXXII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (2019), [S'approprier le DIH : Feuille de route pour améliorer la mise en œuvre du droit international humanitaire](#)
- [S'approprier le DIH : Lignes directrices pour la mise en œuvre nationale du droit international humanitaire](#)

Séance 6 – L'agilité et l'interopérabilité dans un Mouvement uni et prêt pour l'avenir

Date : Vendredi 4 décembre

Heure : 09 h 00-10 h30

Lieu : Salle E-F (CICG, 3^e étage)

Personnes de contact représentant les organisateurs : Cécile Terraz et Lorenzo Violante (Fédération internationale) ; Sophie Gligorijevic et Isabelle Sechaud (CICR).

Objectif

Cette séance thématique vise à déterminer comment le Mouvement peut améliorer son agilité, son interopérabilité et son efficacité collective à une époque où les besoins humanitaires ne font qu'augmenter et où les ressources sont de plus en plus limitées. En s'appuyant sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement comme exemple pratique, elle examinera comment une collaboration accrue, des services partagés, des normes communes et une meilleure visibilité des capacités collectives peuvent permettre de réduire les doubles emplois,

d'optimiser l'utilisation des ressources et de renforcer l'impact collectif du Mouvement. Il s'agira de définir comment étendre et reproduire les initiatives d'interopérabilité fructueuses dans l'ensemble du Mouvement pour contribuer à un réseau humanitaire plus agile, connecté et tourné vers l'avenir.

Les objectifs spécifiques de la séance sont les suivants :

- déterminer comment une interopérabilité et une agilité accrues peuvent renforcer l'efficacité et l'impact collectifs au sein du Mouvement dans un environnement aux ressources limitées ;
- examiner des exemples concrets d'interopérabilité de la chaîne d'approvisionnement et de services partagés qui démontrent des gains mesurables en termes d'efficacité, notamment opérationnelle, et de préparation ;
- recenser les éléments facilitateurs, les obstacles et les possibilités en vue de l'élargissement des modèles d'interopérabilité fructueux au sein du Mouvement ;
- promouvoir une culture plus solide de collaboration, de transparence et de gestion collective des ressources, capacités et services du Mouvement.

Questions clés

- Quels gains mesurables, en termes d'efficacité, de préparation et d'impact collectifs, ont été réalisés grâce à des normes communes, un accès commun aux ressources à l'échelle du Mouvement et des services logistiques partagé ? Quels sont les facteurs ayant contribué à ces gains ?
- Quels sont les principaux éléments facilitateurs et obstacles à l'expansion des modèles d'interopérabilité au sein du Mouvement, notamment la gouvernance nécessaire pour réduire les doubles emplois ? Comment les capacités, l'expertise et les ressources des Sociétés nationales et des partenaires du secteur privé peuvent être exploitées pour renforcer les capacités opérationnelles collectives ?
- Quels engagements collectifs le Mouvement devrait-il prendre pour étendre les modèles d'interopérabilité fructueux et renforcer l'efficacité collective dans les années à venir ?

Ressources complémentaires

- Conseil des Délégués de 2024, [Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement \(RCCM\) – Rapport final](#)
- IFRC-CICR, [Normes communes : références Croix-Rouge/Croissant-Rouge](#)
- [Plateforme commune d'information](#)